DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OPTEVOZ

ANNÉE 2023 - SÉANCE DU 10 JUILLET

Nombre de conseillers :	
En exercice :	13
Présents :	07
Votants :	10
Pouvoirs :	03

Date de la convocation / 06/072023

Délibération N° 2023 - 32

OBJET : DÉSIGNATION DU BUREAU D'ÉTUDES POUR LA MISSION DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

L'An deux mil vingt-trois, le 10 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'Optevoz, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph QUILES, en sa qualité de Maire.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Emilie PILLAZ a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....

Etaient présent.e.s : 07 : Mesdames ANTONIO Séverine ; GARCIA Dominique ; PILLAZ Emilie ; RUIS Aurélie Messieurs COTELLE Romain ; QUILES Joseph ; TESTE Pierre ;
Etaient absent.e.s excusé.e.s : 03 : VIDAL Patricia qui a donné pouvoir à ANTONIO Séverine ; TOUZET Kathrine qui a donné pouvoir à PILLAZ Emilie ; RUIS Laurent qui a donné pouvoir à COTELLE Romain
Etaient absent.e.s : 03 : RANDY Bernard, BEL Damien, DOLCI Jérémie

.....

Le maire rappelle la précédente décision du Conseil Municipal de prescrire la révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Le maire présente la proposition du Cabinet VERDI, représenté par Mr JOUVE Romain ainsi que le calendrier prévisionnel pour mener à bien la révision du PLU, en garantissant l'objectif d'une approbation finale du PLU à l'été 2025.

La proposition tarifaire (DPGF) spécialement établie pour le PLU d'Optevoz, s'élève à 36 965 € HT (44 358 € TTC) hormis les options incluses dans le bordereau des prix unitaires (BPU).

Le relèvement du seuil des marchés publics jusqu'à 40 000 € HT, par décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019, offre la possibilité de passer le marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Le maire propose donc au conseil municipal de valider le choix de ce bureau d'études.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, décide :
(2 abstentions)

- décide de confier les études relatives à l'élaboration de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme au bureau d'études VERDI ingénierie pour un coût de 36 965 € HT hors option.
- autorise le maire à signer les pièces du marché public

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter :
- de sa publication le 18 juillet 2023
- de sa transmission en Sous-Préfecture le 18 juillet 2023

Le maire, Joseph QUILES	Le secrétaire de séance Emilie PILLAZ
MAIRIE de OPTEVOZ (Isère)	